

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T035-2026

Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public, Route des coteaux du Lyonnais, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 14 mars 2026 de Monsieur NIKOLOV Ivaylo, représentant le société GENESIUS, pour des travaux de remplacement d'appui télécom route des coteaux du Lyonnais.

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La route des Coteaux du Lyonnais sera rétrécie à la circulation pendant le temps des travaux.

ARTICLE 2 : La mise en place d'un alternat manuel par feux tricolores ou par panneaux B15 / C18 devra être effectué. Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable du lundi 23 mars 2026 de 09h à 16h pour une durée de 15 jour calendaire.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 4 : La société GENESIUS est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur NIKOLOV Ivaylo, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur NIKOLOV Ivaylo

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 16 mars 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 18/03/26

